

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

**Une séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par conférence téléphonique et visioconférence le mercredi 13 mai 2020 à 18 h 30.

**Sont présents au centre administratif** : Gaëlle Absolonne, directrice générale; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; et Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information.

**Sont présents par conférence téléphonique ou visioconférence** : Paolo Galati, président; James Di Sano, Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis et Melissa Wall, commissaires; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

**Également présents par conférence téléphonique ou visioconférence** : Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Absent** : Bob Pellerin, vice-président.

**0.0 Ouverture de la séance**

Le président ouvre la séance.

**HEURE : 18 h 30**

En réponse à une demande du président, la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale vérifie que le quorum a été atteint.

**0.1 Reconnaissance du territoire**

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que l'ordre du jour contenu au document n° X-SWLSB-2020/04/13-CA-001 soit adopté sans modification.

**EC-200513-CA-0049**

**Adoptée à l'unanimité**

**2.0 Approbation du procès-verbal**

**2.1 29 avril 2020**

Approbation  
du procès-verbal  
29 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 avril 2020, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**EC-200513-CA-0050**

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

### 4.0 Décisions du comité

#### 4.1 Ressources humaines

##### 4.1.1 Personnel de soutien manuel

##### 4.1.1.1 Plan d'effectif du personnel de soutien manuel 2020-2021

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la directrice du Service des ressources humaines explique qu'aucun changement ne sera été apporté au plan d'effectif cette année, à l'exception d'une petite modification à l'horaire de travail de l'employé qui travaille aux écoles primaires Mountainview et Saint-Jude situées à Deux-Montagnes.

La commissaire Vicky Kaliozakis intègre la séance.

**HEURE : 18 h 35**

Elle poursuit en précisant qu'en 2020-2021, le comité de répartition des ressources fera une révision des règles de répartition concernant le personnel de soutien manuel.

Plan d'effectif du personnel de soutien manuel 2020-2021

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les conséquences découlant des exigences modifiées des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

**EC-200513-HR-0051**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et conformément à l'article 7-03.07 de la convention collective du personnel de soutien manuel (CSN-S18), le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan d'effectif du personnel de soutien manuel 2020-2021 compris au document n° SWLSB-2020/05/13-HR-001.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 4.1.2 Personnel de soutien administratif

##### 4.1.2.1 Abolition et création de postes

En réponse aux questions, la directrice du Service des ressources humaines apporte les précisions suivantes :

- Lorsque le comité de répartition des ressources n'a pas révisé et modifié les règles de répartition des ressources, la procédure actuelle est utilisée.
- Les décisions sont souvent prises en fonction des besoins.
- L'analyse de l'application des règles de répartition n'est pas terminée.
- Les pourcentages ne désignent pas le pourcentage d'employés mais plutôt une allocation.

Abolition et création  
de postes

**EC-200513-HR-0052**

ATTENDU QU'il est nécessaire, chaque année, de procéder à une réévaluation des besoins de chaque école et de chaque centre afin de déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé les règles de répartition des ressources proposées par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a appliqué les règles de répartition des ressources proposée par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a appliqué toutes les autres règles de répartition qui n'ont pas encore été établies par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien manuel a été consulté sur les conséquences découlant des exigences modifiées des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition ou à la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020, conformément à l'article 7-3.06 de la convention collective du SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) régissant le personnel de soutien:

Classe d'emploi	Lieu de travail	% abolition	% création	Différence
Secrétaire	École primaire Crestview	50	29	(21)
Agent de bureau, classe II	École primaire Laurentia	14	43	29
Secrétaire	École secondaire de Joliette	100	50	(50)
Technicien de travaux pratiques	École secondaire de Joliette	100	91	(9)
Secrétaire	École secondaire régionale Laurentian	100	50	(50)
Surveillant d'élèves	École secondaire Laval Junior	-	100	100
Secrétaire	Académie de Sainte-Agathe	71	50	(21)
Technicien en bâtiment	Ressources matérielles	-	100	100
Éducateur en service de garde, classe principale	Organisation scolaire et affaires scolaires	71	-	(71)
Technicien en administration	Ressources humaines	-	100	100
TOTAL		(606)	713	107

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.1.3 Personnel professionnel

##### 4.1.3.1 Création de postes

Création de postes

**EC-200513-HR-0053**

ATTENDU QU'il est nécessaire, chaque année, de procéder à une réévaluation des besoins de chaque école et de chaque centre afin de déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU que le Service des ressources humaines a consulté le personnel de gestion visé quant à la poursuite des projets spéciaux des professionnels;

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel professionnel a été consulté sur les conséquences découlant des exigences modifiées des écoles et des centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020, conformément à l'article 5-4.11 des conventions collectives régissant les professionnelles et professionnels représentés par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ) affiliée à la Centrale des syndicats du Québec.

Classe d'emploi	Lieu de travail	%	Description	Date de début du projet	Commentaires
Agent de développement	Direction générale	100 %	Financé par le SAE	22 août 2016	Le projet spécial devient un projet régulier après l'année 3
Conseiller pédagogique	Services pédagogiques	100 %	Entente avec le MEES	10 octobre 2017	Le projet spécial devient un projet régulier après l'année 3
Conseiller pédagogique	Services pédagogiques	100 %	Continuation du rôle précédent - dossiers portant sur la lutte contre l'intimidation et la violence et le soutien aux écoles	21 août 2017	Le projet spécial devient un projet régulier après l'année 3
Conseiller pédagogique	Services pédagogiques	100 %	Enseignement à la maison	21 août 2017	3 <sup>e</sup> année en surnuméraire + 6 mois
Agent de développement	École secondaire Laval Senior	60 %	LEARN (CLC)	29 septembre 2016	4 <sup>e</sup> année en surnuméraire + 6 mois

Adoptée à l'unanimité

## 4.2 Ressources matérielles et transport

### 4.2.1 Entente – Mesures d'urgence – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et Académie de Sainte-Agathe

Entente – Mesures d'urgence – Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et Académie de Sainte-Agathe

EC-200513-MR-0054

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (la « **Municipalité** ») souhaite conclure une entente de trois (3) ans avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la « **CSSWL** ») pour l'utilisation de l'Académie de Sainte-Agathe advenant un sinistre ou une urgence;

ATTENDU QUE les parties ont négocié une entente de trois (3) ans;

ATTENDU QUE l'engagement de la CSSWL et de l'Académie de Sainte-Agathe visant à permettre l'utilisation des lieux est conditionnel à la disponibilité des locaux faisant l'objet de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'une entente de trois (3) ans avec la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac pour l'utilisation de l'Académie de Sainte-Agathe advenant un sinistre ou une urgence;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, le vice-président ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente entente, y compris tous les avenants.

Adoptée à l'unanimité

**5.0 Points d'information**

Aucun point n'a été soumis.

**6.0 Questions diverses**

Il n'y a aucune question diverse.

**7.0 Clôture**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**HEURE : 18 h 49**

**PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 juin 2020**

---

**Anna Sollazzo, secrétaire générale**

---

**Paolo Galati, président**